

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Serge CHARTIER.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Annie VOGNE.

Mme Annie VOGNE donne procuration à Mme Isabelle WHELAN.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2025.

2. POINT SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR

Suite aux récents intempéries, de nombreux arbres sont tombés ou présentent un danger.

Le maire propose d'ajouter un point supplémentaire relatif à l'organisation de l'affouage 2025 – 2026 afin d'enlever les arbres tombés et d'éliminer ceux présentant un danger.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à l'organisation de l'affouage 2025 – 2026.

3. AUTORISATION BUDGÉTAIRE POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2026

Durant le premier trimestre 2026, le maire précise qu'il sera peut-être nécessaire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2026 en mars 2026. Pourront être concernés la réparation du toit du garage Nord côté D-251 et des réparations urgentes du bâtiment mairie. Ces dépenses seront à imputer à l'article 21311 (bâtiments administratifs) pour un maximum de 2 500 € et à l'article 21321 (Immeubles de rapport) pour un maximum de 2 500 €.

Ces actes ne seront possibles que sur autorisation du conseil municipal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) d'autoriser le maire, si nécessaire, à mandater des dépenses d'investissement à l'article 21311 (bâtiments administratifs) pour un maximum de 2 500 € et à l'article 21321 (Immeubles de rapport) pour un maximum de 2 500 € dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

4. DÉBAT BUDGÉTAIRE ; PROJETS

Il s'agit de débattre sur les divers projets pouvant être retenus au budget 2026 qui sera voté en mars 2026.

41. Poteau incendie

- Installation d'un poteau incendie sur le chemin menant au Ranch Jack.
- Coût : 10 000 € TTC
- Subventions Detr de la Préfecture et Aide aux Territoires du Conseil départemental demandés.

42. Cour Est de la mairie

Réfection de la partie Sud de la cour Est de la mairie

- Coût : 6 000 € TTC

- Subventions Detr de la Préfecture refusée et Aide aux Territoires du Conseil départemental accordée.

5. PROJET DE PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CC)

Le maire rappelle que la CC avait prévu le 17 juillet 2025 de classer notre commune en assainissement non collectif ce qui impliquait pour chaque foyer de se doter à ses frais d'un système d'assainissement autonome d'un montant pouvant varier entre 10 000 et 20 000 € TTC.

Lors de la réunion du 17 septembre 2025 avec la CC, les arguments de la commune ont été entendus et le maintien de la classification de la commune en assainissement collectif a finalement été retenu.

Lors du Conseil communautaire du 11 décembre 2025, le projet de plan de zonage d'assainissement des 66 communes de la CC a été validé à l'unanimité. Le Moutoux reste classé en assainissement collectif dans le dossier technique soumis à enquête publique. Les travaux de mise aux normes sont planifiés en 2041.

6. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉ (ACCA)

Le maire indique avoir reçu un courrier de la Direction départementale des Territoires (DDT) précisant que, suite à la démission de 5 membres élus du nouveau bureau, il était décidé du maintien :

- du comité de gestion provisoire,
- de la suspension de la pratique de la chasse sur le territoire de l'ACCA du Moutoux pour la campagne de chasse 2025 – 2026.

7. AFFOUAGE 2025 - 2026

Suite aux intempéries, il est nécessaire d'enlever les arbres tombés et d'éliminer ceux présentant un danger. Le maire propose donc la tenue de l'affouage 2025 – 2026 selon les dispositions suivantes :

- M Nicolas BOOS est chargé de la mise en œuvre et de la conduite de l'affouage 2025 – 2026.
- Garants : M Bruno DEBIÉ, M Gérard GREFFIER, Mme Paule JOURNOT.
- Date limite d'inscription : Jeudi 8 janvier 2026 à 12h00.
- Date du tirage au sort : samedi 10 janvier à 11h00.
- Taxe affouage : 5 € / stère.

Le règlement d'affouage 2025 – 2026 de la commune est également présenté.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) la tenue de l'affouage 2025 – 2026 selon les dispositions supra et valide également le règlement d'affouage 2025 – 2026 de la commune.

8. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Le maire énonce les dispositions réglementaires relatives à l'élection municipale 2026

- Dates du scrutin : 1^{er} tour dimanche 15 mars 2026 ; 2^{ème} tour dimanche 22 mars 2026.
- Il est interdit d'utiliser les moyens de la mairie pour la campagne électorale.
- La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 11 décembre 2025. A priori, elle devrait se réunir à nouveau le 17 février 2026.
- La date limite d'inscription sur la liste électorale est le 6 février 2026.
- La date limite de dépôt des listes est le 26 février 2026.

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU CENTRE EST

M Nicolas BOOS présente le RPQS 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Centre Est.

Le nombre d'abonnés a diminué ; il est de 3716 en 2024 à comparer à 3737 en 2023.

Le prix de l'eau est de 2,73 €/m³ en augmentation de 5,41 % par rapport à celui de 2023 (2,51 €/m³).

La version papier du RPQS 2024 du SIE du Centre Est est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

10. Divers.

101. SIVOS :

Le service de la cantine de l'Ecole de la Fresse se développe : actuellement, 60 repas sont servis en 2 services.

102. Remerciements :

L' ADMR a adressé à la mairie une lettre de remerciement suite à l'attribution par la commune d'une subvention de 50 €.

103. Repas Anciens :

Dimanche 14 décembre 2025, des « Anciens » de la commune se sont réunis dans la salle de la mairie autour d'un excellent repas très apprécié. L'ambiance était au rendez-vous. Notre ancien maire, M Daniel GANDOLFI, était le doyen de l'assemblée.

104. Décoration de Noël

Le maire se fait l'interprète des appréciations concernant la décoration de la mairie, de la fontaine et du sapin. Cette décoration est très appréciée car réalisée avec gout et compétence.

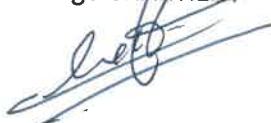
Le maire remercie les conseillers et les habitants ayant participé à cette décoration et contribué ainsi à la bonne image et à l'attractivité de la commune. Il souligne l'investissement de Monsieur Sébastien FRAMBOURT qui a mis au service de la commune ses multiples compétences.

105. Vœux 2026 :

Ils auront lieu dimanche 18 janvier 2026 à 12h dans la salle de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Serge CHARTIER



Le Maire
Jacques HUGON

